

ALLIANZ HOLDING FRANCE
Société par Actions Simplifiée unipersonnelle au capital de 4 476 994 300 euros
1 cours Michelet – CS 30051 – 92076 Paris La Défense Cedex
494 450 455 R.C.S. NANTERRRE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 13 JUIN 2025**

LA SOUSSIGNEE :

Allianz SE, société européenne, enregistrée à la Chambre de Commerce de Munich sous le numéro HRB 164232, détenant la totalité des 447 699 430 actions, associée unique (ci-après l'« **Associée unique** ») de la Société Allianz Holding France (ci-après la « **Société** »),

1) a préalablement exposé ce qui suit :

[...]

Allianz SE, associé unique, a pris connaissance du rapport de gestion de la Présidente et du rapport général du commissaire aux comptes, sur les comptes de l'exercice écoulé.

2) a pris les décisions ci-après portant sur l'ordre du jour suivant :

[...]

PREMIERE DECISION (approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024)

L'Associée unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la Présidente et du rapport général du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2024, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Il prend acte conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement, visées à l'article 39-4 dudit Code, s'élève à 19 352 euros au titre de l'exercice 2024. L'impôt supporté à ce titre est de 4 998 euros.

DEUXIEME DECISION (affectation du résultat)

L'Associée unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la Présidente, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2024 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	842 273 495,08 euros
Dotation à la réserve légale	0 euros

Soit un solde	842 273 495,08 euros
Auquel s'ajoute le report à nouveau antérieur	1 811 057 061,78 euros

Pour former un bénéfice distribuable de	2 653 330 556,86 euros
---	------------------------

Que l'Associé unique décide de distribuer à hauteur de 710 000 000,00 euros.

En conséquence de ce qui précède la réserve légale est portée à 447 699 430 euros et le compte de réserve ordinaire à 1 943 330 556,86 euros.

Par ailleurs, il est rappelé, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, que le dividende distribué au titre des trois derniers exercices a été le suivant :

Année 2022 : Dividende versé au titre de l'exercice 2021 de 1,63 euros.

Année 2023 : Dividende versé au titre de l'exercice 2022 de 0,98 € - Distribution exceptionnelle de 97.956.635,28 euros le 14/12/2023

Année 2024 : Dividende versé au titre de l'exercice 2023 de 1,15 € - Distribution exceptionnelle de 89 539 886 euros le 12/12/2024.

[...]

CINQUIEME RESOLUTION (Pouvoirs pour formalités)

L'Associée unique donne tous pouvoirs à la société SAB Formalités dont le siège social est sis 23 rue du Roule, à Paris afin d'effectuer tous les dépôts, publications et autres procédures nécessaires exigés par la loi et les règlements.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal, signé par l'Associée unique et consigné au registre des décisions.

Allianz SE

Associée unique

Représenté par :


Dr. Stephan Dangelmayer

Représenté par :


Dr. Nicole Schneider-Deeg

Allianz 



Allianz Holding France

Rapport Annuel

2024

Extrait certifié conforme

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Fabien Wathle', written over a light blue background.

Fabien WATHLE
Directeur Général

Compte de résultat au 31 décembre 2024

En milliers d'euros	Note	31/12/2024	31/12/2023
Produits d'exploitation			
Reprise de provision		-	-
Total des produits d'exploitation		-	-
Charges d'exploitation			
Autres charges externes		10 771	10 116
Salaires et traitements (yc charges sociales)		11 784	12 972
Impôts, taxes et versements assimilés		1 186	1 197
Autres charges		(0)	0
Dotations aux amortissements et provisions	5	(79)	(299)
Total des charges d'exploitation	8	23 663	23 985
RESULTAT D'EXPLOITATION		(23 662)	(23 985)
Produits financiers			
Revenus des participations	7	732 625	627 732
Intérêts et produits assimilés	7	3 572	1 975
Reprises sur provisions	2	147 369	
Différences positives de change		18	6
Total des produits financiers		883 583	629 713
Charges financières			
Dotations aux amortissements et provisions		529	419 347
Intérêts et charges assimilées		108 802	108 516
Total des charges financières		109 331	527 864
RESULTAT FINANCIER		9	101 849
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT		750 591	77 864
Produits exceptionnels			
Sur opérations de gestion		758	-
Reprise de provision		-	-
Total des produits exceptionnels		758	-
Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion		762	(46)
Dotations aux amortissements et provisions		1 181	-
Total des charges exceptionnelles		1 943	(46)
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(1 186)	46
Impôts sur les bénéfices	10	92 869	27 964
BENEFICE OU PERTE		842 273	105 874

Notes sur le bilan

Internal

1 – Mouvements des immobilisations financières

En milliers d'euros	31/12/2024	Augmentation	Diminution	31/12/2023
Titres de participations :				
- Allianz France (1)	15 410 912	-	-	15 410 912
- Allianz IARD	127	-	-	127
TOTAL	15 411 039	-	-	15 411 039

(1) Les titres de participations sont constitués de 187 850 299 actions Allianz France au 31/12/2024.

2 – Dépréciations des immobilisations financières

En milliers d'euros	31/12/2024	Dotation	Reprise	31/12/2023
Provisions pour dépréciations des titres de participation :				
- Allianz France	4 311 052		147 359	4 458 411
- Allianz IARD	14		10	24
TOTAL	4 311 066	-	147 369	4 458 435

3 – Créances et comptes de régularisation

Etat des échéances des créances et comptes de régularisation

En milliers d'euros	31/12/2024		Montant Brut	31/12/2023
	Échéance à moins d'un an	Échéance à plus d'un an		Montant brut
Créances	220 367	5 986	226 353	157 335
Compte courant cash pooling	120 758	-	120 758	68 924
Créances fiscales	91 678	-	91 678	201
Comptes courants filiales - Intégration fiscale	2 790	-	2 790	60 439
Créance envers Allianz France	-	-	-	-
Débiteurs divers :				
- Hedge RSU	2 443	5 986	8 430	6 967
- Autres	2 696	-	2 696	20 804
Compte de régularisation	-	3 323	3 323	3 851
TOTAL	220 367	9 309	229 676	161 186

Le compte de régularisation comprend les primes de remboursement relatives aux emprunts restant à amortir, la méthode d'amortissement est linéaire sur la durée des deux emprunts souscrits auprès d'Allianz Finance II BV (cf 6.Dettes & cf 9.Produits et charges financiers)

4 – Capitaux propres

En euros	31/12/2023	Affectations		Autres mouvements	31/12/2024
		Résultat	Dividendes		
Capital	4 476 994 300,00				4 476 994 300,00
Prime d'apport	7,95				7,95
Réserve légale	447 699 430,00			-	447 699 430,00
Report à nouveau	2 309 577 296,13	105 873 996,15	(604 394 230,50)	-	1 811 057 061,78

Amortissements réglementés (1)	132 033 612,93			132 033 612,93
Situation nette	7 366 304 647,01	105 873 996,15	-	6 867 784 412,86
Résultat de la période	105 873 996,15	(105 873 996,15)	842 273 495,08	842 273 495,08
TOTAL	7 472 178 643,16	-	842 273 495,08	7 710 057 907,74

(1) Les frais d'acquisition des titres Allianz France ont fait l'objet d'un amortissement dérogatoire sur 5 ans, ils sont totalement amortis

Composition du capital

	Nombre de titres			Valeur nominale (en euros)
	A l'ouverture de l'exercice	Mouvement entre 01/01 et 31/12	A la fin de l'exercice	
Actions ordinaires	447 699 430	-	447 699 430	10

5 – Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	31/12/2024	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	31/12/2023
Provisions pour pensions & obligations similaires (a)	3 891	-	79	3 970
Provisions pour médaille du travail	-	-	-	-
Autres provisions pour charges de personnel (b)	12 038	3 660	2 303	10 662
TOTAL	15 929	3 660	2 382	14 651

Comptes de résultat impactés :

(a) Charges et produits d'exploitation (dotation ou reprise)

(b) Charges et produits d'exploitation (salaires et charges sociales)

6 – Dettes

Etat des échéances des dettes

En milliers d'euros	31/12/2024		Montant Brut	31/12/2023
	Échéance à moins d'un an	Échéance à plus d'un an		Montant brut
Dettes bancaires	8 830	-	8 830	63
Dettes financières diverses				
Emprunts financiers (1)	28 598	1 500 000	1 528 598	1 528 520
Emprunt subordonné (2)	42 558	1 930 000	1 972 558	1 972 442
	71 156	3 430 000	3 501 156	3 500 962
Dettes sociales	3 179	-	3 179	3 107
Dettes fiscales	1 434	-	1 434	17 542
Autres dettes (3)	90 695	-	90 695	105 286
TOTAL	175 295	3 430 000	3 605 295	3 626 960

(1) Les emprunts financiers sont composés de :

- un emprunt Allianz Finance II BV de 750 millions d'euros, durée : du 13/03/2013 au 13/03/2028, au taux de 3,285%
- un emprunt Allianz Finance II BV de 750 millions d'euros, durée : du 23/11/2016 au 21/04/2031, au taux de 1,69%
- des intérêts courus non échus pour 28,6 millions d'euros

Ces emprunts sont assortis d'une prime de remboursement (cf 3.Créances et comptes de régularisation)

(2) L'emprunt subordonné comprend :

- l'emprunt Allianz Europe BV de 1 930 millions d'euros du 31/12/2018, durée : indéterminée, taux d'intérêt :
jusqu'au 28 mai 2029 : taux fixe de 3,692%

- après 28 mai 2029 : taux variable, spread de 2,79% + Eur.

- des intérêts courus non échus pour 42,6 millions d'euros Internal.

(3) Les autres dettes comprennent principalement les comptes courants créditeurs d'intégration fiscale pour 89 M €

Notes sur le compte de résultat

Internal

7 – Produits des activités courantes

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Revenus des titres de participations (1)	732 625	627 732
Intérêts et produits assimilés	3 590	1 982
TOTAL	736 214	629 713

(1) Il s'agit principalement des dividendes reçus d'Allianz France.

8 – Produits et Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation incluent des charges de personnel pour 12 millions d'euros, des charges externes pour 11 millions d'euros et des impôts et taxes pour 1,2 million d'euros.

9 – Produits financiers et charges financières

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Revenus des Titres de participation (1)	732 625	627 732
Intérêts et produits assimilés	3 572	1 975
Reprises sur provisions (2)	147 369	-
Différences positives de change	18	6
Charges financières (3)	(108 802)	(108 518)
Amortissement prime de Remboursement (4)	(529)	(874)
Dotations aux provisions (2)	-	(418 474)
TOTAL	774 253	101 849

(1) Il s'agit des dividendes Allianz France et Allianz IARD

(2) cf 2.Dépréciations des immobilisations financières

(3) Il s'agit principalement des intérêts courus sur emprunts non échus (cf 6.Dettes)

(4) cf 3.Créances et comptes de régularisation & cf 6.Dettes

10 – Impôts sur les bénéfices

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Boni d'intégration fiscale	90 404	10 184
Impôt au titre des exercices antérieurs	2 485	17 780
TOTAL	92 889	27 964

Allianz Holding France est depuis le 1er janvier 2008 la société mère du groupe d'intégration fiscale « Allianz Holding France » totalisant 22 sociétés. Chacune des sociétés verse à la société mère l'impôt qu'elle aurait dû acquitter comme si elle était imposée séparément, exception faite de la quote-part de frais et charges sur les dividendes issus du régime mère fille et distribués au sein du groupe fiscal, fixée à 1% du montant des distributions.

Au titre de l'exercice 2024, la société Allianz Holding France en tant que société mère du groupe d'intégration fiscale « Allianz Holding France » présente un résultat fiscal d'ensemble déficitaire d'un montant de 6 902 588€.

Ce déficit né au 31/12/2024 est reportable sur les exercices suivants.

Il n'y a plus de moins-values nettes à long terme (aux taux réduits) reportables dans le groupe intégré au 31 décembre 2024.

11 – Autres informations

Effectifs :

L'effectif est de 9 salariés au 31 décembre 2024.

Engagements sociaux et avantages postérieurs à l'emploi

En milliers d'euros	Régime de retraite Article 39		Indemnité de Fin de Carrière		Médailles d'honneur du Travail	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Valeur de la dette actuarielle à la clôture (A)	(3 926)	(4 004)	-	-	-	-
Juste valeur des actifs de couverture à la clôture (B)	38	35	-	-	-	-
Engagements nets (A) + (B)	(3 881)	(3 969)	-	-	-	-

Les engagements sociaux et avantages postérieurs à l'emploi concernent :

Le taux d'actualisation du régime de retraite "article 39" est de 3,40 % au 31/12/2024.

- Les indemnités de fin de carrière (IFC) prévues par les Conventions Collectives des Sociétés d'Assurances et de l'Inspection d'Assurance.

Le taux d'actualisation retenu de 3,40 % en 2023 est celui du groupe Allianz. Ce taux était de 3,20 % en 2022.

- Les médailles d'honneur du travail prévues par les accords d'entreprises applicables chez Allianz.

- Les congés d'ancienneté dont sont potentiellement bénéficiaires les actifs du groupe.

Le taux d'actualisation retenu de 3,30 % en 2024 est celui du groupe Allianz. Ce taux était de 3,20 % en 2022.

Société mère consolidante :

Les comptes d'Allianz Holding France sont consolidés par intégration globale par Allianz SE Königinstrasse 28
D-80802 Munich (Allemagne)

Renseignements concernant les filiales et participations

En milliers d'euros	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus			Chiffres d'affaires du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Créances rattachées à des participations y c. intérêts courus
				31/12/2024 Brute	31/12/2024 Nette	31/12/2023 Nette				
A- Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessous										
1- Filiales (plus de 50% du capital détenu par la Société) :										
a- Société françaises :										
- Allianz France										
1 cours Michelet, 92076 Paris La Défense Cedex	859 142	2 680 735	100	15 410 912	11 099 860	10 952 501	679 274	682 554	732 616	-

Résultats financiers de la société au ^{Internal} cours des cinq derniers exercices

Nature des indications	2020	2021	2022	2023	2024
I. - Capital fin d'exercice :					
. Capital social (en milliers d'euros)	4 476 994	4 476 994	4 476 994	4 476 994	4 476 994
. Nombre des actions ordinaires existantes	447 699 430	447 699 430	447 699 430	447 699 430	447 699 430
II. - Opérations et résultats de l'exercice (en milliers d'euros) :					
. Produits des activités courantes (1)	719 568	719 804	850 973	627 732	732 625
. Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	579 670	581 545	725 885	496 958	602 485
. Impôt sur les bénéfices	33 122	27 950	68 821	27 964	92 869
. Participations des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
. Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	540 792	74 380	159 146	105 874	842 273
. Résultat distribué	483 515	-	-	-	- *
III. - Résultats par actions (en euros) :					
. Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	1,37	1,36	1,78	1,17	1,55
. Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1,21	0,17	0,36	0,24	1,88
. Dividende attribué à chaque action	1,08	-	-	-	- *
IV. - Personnel					
. Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	2	8	8	10	9
. Montant de la masse salariale de l'exercice	2 066	16 292	3 882	9 441	8 603
. Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc)	(1 231)	5 670	2 795	3 531	3 182

(1) le poste Produits des activités courantes comprend les revenus des titres de participation et les intérêts et produits assimilés

* en attente décision du secrétariat général

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Faits caractéristiques

Au 31 décembre 2024, Allianz Holding France détient 187 850 300 actions Allianz France pour un montant brut de 15 410 912 170,09 euros. Une reprise de provision pour dépréciation de la valeur Allianz France a été comptabilisée pour 147 359 154,36 d'euros, ce qui porte le stock de provision à 4 311 052 424,20 d'euros

Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

- Modification du représentant permanent d'Allianz Holding France

M. Cristian Galizzi été nommé en qualité de représentant permanent de la société Allianz Holding France au Conseil d'administration d'Allianz France, en remplacement de Monsieur Matthias Baltin et ce, à compter du 5 mai 2025. Il représentera ainsi la société Allianz Holding France pendant la durée de son mandat d'administrateur.

M. Cristian Galizzi succèdera, également, aux fonctions de Monsieur Matthias Baltin en qualité de représentant de la société Allianz Holding France au sein du Comité d'Audit et des Risques.

Règles et méthodes comptables

Les comptes sont établis conformément aux normes, principes et méthodes comptables en référence au règlement ANC n° 2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions générales ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence et conformément aux règles générales d'établissement des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1. Titres de participation

Les titres de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

A la clôture de chaque exercice, les titres de participation font l'objet d'une comparaison entre leur valeur nette comptable et leur valeur actuelle.

La valeur actuelle correspond à la valeur d'usage c'est-à-dire à la valorisation des avantages économiques futurs attendus de son utilisation ou de sa sortie.

Pour les sociétés holdings :

Les sociétés holdings sont valorisées sur la base d'un actif net comptable réévalué des plus ou moins-values latentes sur titres de participation (et éventuellement d'autres éléments si applicables e.g. immobilier, autres titres détenus).

Pour les compagnies d'assurance Vie :

La méthode de valorisation retenue est celle de la Market Consistent Embedded Value (MCEV) à laquelle est ajouté éventuellement un multiple de New Business (NB) et le cas échéant, corrigée de l'impact économique négatif lié à l'application des « contract boundaries » (CB).

Pour les compagnies d'assurance Non Vie :

La méthode de valorisation retenue pour les compagnies Non Vie est une actualisation des flux futurs.

Ces flux futurs sont définis à partir des éléments suivants :

- les prévisions, généralement à 3 ans, issues des business plans disponibles,
- des hypothèses de rendement normalisé des actifs financiers,
- un taux de croissance terminal fonction des perspectives à long terme de l'activité et de l'inflation,
- le capital alloué à l'entité pour couvrir ses risques techniques et financiers,
- l'excédent de capital de l'entité représenté par l'écart entre son actif net réévalué sur la base des derniers comptes disponibles et le capital alloué.

Ces flux futurs sont actualisés au coût du capital. Le coût du capital utilisé est fonction de la prime de risque propre à chaque pays et chaque secteur d'activité.

Pour les autres participations, la valeur d'usage est calculée notamment à partir de l'actif net réévalué.

En outre, pour les sociétés cotées, lorsque le cours de bourse à la clôture s'écarte significativement de leur valeur dans les comptes, cette approche est complétée par une analyse multi-critères comprenant outre le cours de bourse, l'actif net réévalué et l'estimation des avantages économiques futurs attendus.

Si un écart négatif est constaté entre la valeur actuelle d'une participation et sa valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constatée.

2. Créances

Les créances sont inscrites pour leur valeur nominale, sous déduction, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont évaluées conformément à l'avis du Conseil National de la Comptabilité N° 2000-01 sur les passifs.

4. Engagements en matière de pensions et avantages similaires

L'ensemble des évaluations des passifs sociaux relatifs aux engagements de retraite et avantages similaires est effectué selon la norme IAS 19, suivant ainsi la recommandation de l'ANC n°2013-02.

Les calculs sont fondés sur la méthode actuarielle des unités de crédit projetés.

Conformément à la précision apportée par la commission des études comptables de la CNCC et du CSOEC, les hypothèses de turn over tiennent compte uniquement des prévisions de démission et exclut par conséquent toute autre hypothèse de départ avant l'âge de la retraite (notamment licenciements et ruptures conventionnelles, individuels ou collectifs).

5. Produits et charges

L'ensemble des produits et charges est reconnu conformément au principe de séparation des exercices.

6. Impôts

Allianz Holding France est depuis le 1er janvier 2008 la société mère du groupe d'intégration fiscale « Allianz Holding France » totalisant 22 sociétés. Chacune des sociétés verse à la société mère l'impôt qu'elle aurait dû acquitter comme si elle était imposée séparément, exception faite de la quote-part de frais et charges sur les dividendes issus du régime mère fille et distribués au sein du groupe fiscal, fixée à 1% du montant des distributions. Les économies d'impôt réalisées par le groupe intégré non liées aux déficits sont conservées par la société mère.

6.1. Taux d'impôt

Pour les exercices ouverts du 1er janvier au 31 décembre 2024, conformément à l'article 219 I al. 1 du Code Général des Impôts, le taux de l'impôt sur les sociétés est fixé à 25,00% sur la totalité du bénéfice taxable (hors contribution sociale sur les bénéfices).

Le taux d'imposition (y compris la contribution sociale prévue à l'article 235 ter ZC du Code Général des Impôts) est de 25,83% en 2024.

Une quote-part de frais et charges de 12% est calculée sur le montant brut des plus-values à long-terme sur les cessions de titres de participation réalisées par l'entreprise, sans possibilité d'imputer les moins-values de même nature réalisées au cours du même exercice.

6.2. Déficits

En application de l'article 209 I al. 3 du CGI, au-delà d'un bénéfice d'un million d'euros, les entreprises ne peuvent plus imputer leurs reports déficitaires qu'à hauteur de 50% du bénéfice fiscal.

Au titre de l'exercice 2024, la société Allianz Holding France en tant que société mère du groupe d'intégration fiscale « Allianz Holding France » présente un résultat fiscal d'ensemble déficitaire d'un montant de 6 902 588€. Ce déficit né au 31/12/2024 est reportable sur les exercices suivants.

6.3. Limitation dans la déduction des charges financières

L'article 223 B bis du CGI dispose que les charges financières nettes supportées par le groupe sont déductibles du résultat d'ensemble dans la limite du plus élevé des deux montants suivants :

Trois millions d'euros ou 30% de l'Ebitda fiscal du groupe calculé à partir du résultat d'ensemble.

Les charges financières nettes supportées par le groupe s'entendent de la somme algébrique des charges et produits financiers de l'ensemble des sociétés membres du groupe tels que définis au III de l'article 212 bis du CGI.

Allianz Holding France, en tant que société mère, n'est pas impactée par cette règle, car elle dispose globalement de produits financiers nets de charges pour l'ensemble des sociétés membres du groupe.

6.4. Taxes

Les personnes assujetties établies en France et qui sont étroitement liées entre elles sur les plans financier, économique et de l'organisation peuvent demander à constituer un assujetti unique conformément à l'article 256 C du CGI. Ce régime optionnel de groupe TVA, ouvert à tous les secteurs d'activité économique, est applicable à partir du 1er janvier 2023. Il vise à simplifier la gestion fiscale des groupes en permettant la neutralisation des transactions économiques intragroupes au regard de la TVA. C'est dans ce contexte que le groupe Allianz a opté en octobre 2022 pour constituer un groupe TVA effectif à compter du 1er janvier 2023. Ce groupe dont l'assujetti unique est Allianz Holding France s'intitule ASU GROUPE TVA ALLIANZ FRANCE et comprend 16 entités :

- L'assujetti unique (Allianz Holding France)
- 6 sociétés d'assurances (Allianz IARD, Allianz VIE, Allianz Retraite, Protexia France, Génération Vie, La Rurale).
- 4 sociétés de droit commun (Allianz France, ACAR, Assurances Médicales, Allianz Technology SAS).
- 2 sociétés immobilières (Passage des Princes, SCI Via Pierre I),
- 2 succursales françaises (Pimco Prime Real Estate Gmbh, Allianz Global Investors Gmbh),
- 1 société bancaire (Allianz Banque).

ALLIANZ HOLDING FRANCE

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2024)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2024)

A l'associé unique
ALIANZ HOLDING FRANCE
1, Cours Michelet
CS 30051
92 076 Paris-la-Défense Cedex

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Allianz Holding France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 10 juin 2025

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Grégory SAUGNER

Bilan au 31 décembre 2024

Actif

En milliers d'euros	Note	Brut	Amortissements et provisions	31/12/2024	31/12/2023
Actif immobilisé	1&2	15 411 039	4 311 066	11 099 973	10 952 604
Immobilisations financières					
- Titres de participations		15 411 039	4 311 066	11 099 973	10 952 604
Actif circulant		227 986	-	227 986	157 335
Créances	3	226 353	-	226 353	157 334
Disponibilités		1 632	-	1 632	1
Comptes de régularisation	3	3 323	-	3 323	3 851
TOTAL ACTIF		15 642 348	4 311 066	11 331 282	11 113 790

Passif

En milliers d'euros	Note	31/12/2024	31/12/2023
Capitaux propres	4	7 710 058	7 472 179
Capital		4 476 994	4 476 994
Réserve légale		447 699	447 699
Report à nouveau		1 811 057	2 309 577
Résultat de l'exercice		842 273	105 874
Amortissements dérogatoires		132 034	132 034
Provisions pour risques et charges	5	15 929	14 652
Dettes	6	3 605 295	3 626 960
Dettes bancaires		8 830	63
Dettes financières diverses		3 501 156	3 500 962
Dettes fiscales et sociales		4 613	20 649
Autres dettes		90 695	105 286
TOTAL PASSIF		11 331 282	11 113 790

Compte de résultat au 31 décembre 2024

En milliers d'euros	Note	31/12/2024	31/12/2023
Produits d'exploitation			
Reprise de provision		-	-
Total des produits d'exploitation		-	-
Charges d'exploitation			
Autres charges externes		10 771	10 116
Salaires et traitements (yc charges sociales)		11 784	12 972
Impôts, taxes et versements assimilés		1 186	1 197
Autres charges		(0)	0
Dotations aux amortissements et provisions	5	(79)	(299)
Total des charges d'exploitation	8	23 663	23 985
RESULTAT D'EXPLOITATION		(23 662)	(23 985)
Produits financiers			
Revenus des participations	7	732 625	627 732
Intérêts et produits assimilés	7	3 572	1 975
Reprises sur provisions	2	147 369	
Différences positives de change		18	6
Total des produits financiers		883 583	629 713
Charges financières			
Dotations aux amortissements et provisions		529	419 347
Intérêts et charges assimilées		108 802	108 516
Total des charges financières		109 331	527 864
RESULTAT FINANCIER		9	774 253
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT		750 591	77 864
Produits exceptionnels			
Sur opérations de gestion		758	-
Reprise de provision		-	-
Total des produits exceptionnels		758	-
Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion		762	(46)
Dotations aux amortissements et provisions		1 181	-
Total des charges exceptionnelles		1 943	(46)

	RESULTAT EXCEPTIONNEL	(1 186)	46
Impôts sur les bénéfices	10	92 869	27 964
	BENEFICE OU PERTE	842 273	105 874

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Faits caractéristiques

Au 31 décembre 2024, Allianz Holding France détient 187 850 300 actions Allianz France pour un montant brut de 15 410 912 170,09 euros. Une reprise de provision pour dépréciation de la valeur Allianz France a été comptabilisée pour 147 359 154,36 d'euros, ce qui porte le stock de provision à 4 311 052 424,20 d'euros

Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

- Modification du représentant permanent d'Allianz Holding France

M. Cristian Galizzi été nommé en qualité de représentant permanent de la société Allianz Holding France au Conseil d'administration d'Allianz France, en remplacement de Monsieur Matthias Baltin et ce, à compter du 5 mai 2025. Il représentera ainsi la société Allianz Holding France pendant la durée de son mandat d'administrateur.

M. Cristian Galizzi succèdera, également, aux fonctions de Monsieur Matthias Baltin en qualité de représentant de la société Allianz Holding France au sein du Comité d'Audit et des Risques.

Règles et méthodes comptables

Les comptes sont établis conformément aux normes, principes et méthodes comptables en référence au règlement ANC n° 2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions générales ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence et conformément aux règles générales d'établissement des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1. Titres de participation

Les titres de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

A la clôture de chaque exercice, les titres de participation font l'objet d'une comparaison entre leur valeur nette comptable et leur valeur actuelle.

La valeur actuelle correspond à la valeur d'usage c'est-à-dire à la valorisation des avantages économiques futurs attendus de son utilisation ou de sa sortie.

Pour les sociétés holdings :

Les sociétés holdings sont valorisées sur la base d'un actif net comptable réévalué des plus ou moins-values latentes sur titres de participation (et éventuellement d'autres éléments si applicables e.g. immobilier, autres titres détenus).

Pour les compagnies d'assurance Vie :

La méthode de valorisation retenue est celle de la Market Consistent Embedded Value (MCEV) à laquelle est ajouté éventuellement un multiple de New Business (NB) et le cas échéant, corrigée de l'impact économique négatif lié à l'application des « contract boundaries » (CB).

Pour les compagnies d'assurance Non Vie :

La méthode de valorisation retenue pour les compagnies Non Vie est une actualisation des flux futurs.

Ces flux futurs sont définis à partir des éléments suivants :

- les prévisions, généralement à 3 ans, issues des business plans disponibles,
- des hypothèses de rendement normalisé des actifs financiers,
- un taux de croissance terminal fonction des perspectives à long terme de l'activité et de l'inflation,
- le capital alloué à l'entité pour couvrir ses risques techniques et financiers,
- l'excédent de capital de l'entité représenté par l'écart entre son actif net réévalué sur la base des derniers comptes disponibles et le capital alloué.

Ces flux futurs sont actualisés au coût du capital. Le coût du capital utilisé est fonction de la prime de risque propre à chaque pays et chaque secteur d'activité.

Pour les autres participations, la valeur d'usage est calculée notamment à partir de l'actif net réévalué.

En outre, pour les sociétés cotées, lorsque le cours de bourse à la clôture s'écarte significativement de leur valeur dans les comptes, cette approche est complétée par une analyse multi-critères comprenant outre le cours de bourse, l'actif net réévalué et l'estimation des avantages économiques futurs attendus.

Si un écart négatif est constaté entre la valeur actuelle d'une participation et sa valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constatée.

2. Créances

Les créances sont inscrites pour leur valeur nominale, sous déduction, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont évaluées conformément à l'avis du Conseil National de la Comptabilité N° 2000-01 sur les passifs.

4. Engagements en matière de pensions et avantages similaires

L'ensemble des évaluations des passifs sociaux relatifs aux engagements de retraite et avantages similaires est effectué selon la norme IAS 19, suivant ainsi la recommandation de l'ANC n°2013-02.

Les calculs sont fondés sur la méthode actuarielle des unités de crédit projetés.

Conformément à la précision apportée par la commission des études comptables de la CNCC et du CSOEC, les hypothèses de turn over tiennent compte uniquement des prévisions de démission et exclut par conséquent toute autre hypothèse de départ avant l'âge de la retraite (notamment licenciements et ruptures conventionnelles, individuels ou collectifs).

5. Produits et charges

L'ensemble des produits et charges est reconnu conformément au principe de séparation des exercices.

6. Impôts

Allianz Holding France est depuis le 1er janvier 2008 la société mère du groupe d'intégration fiscale « Allianz Holding France » totalisant 22 sociétés. Chacune des sociétés verse à la société mère l'impôt qu'elle aurait dû acquitter comme si elle était imposée séparément, exception faite de la quote-part de frais et charges sur les dividendes issus du régime mère fille et distribués au sein du groupe fiscal, fixée à 1% du montant des distributions. Les économies d'impôt réalisées par le groupe intégré non liées aux déficits sont conservées par la société mère.

6.1. Taux d'impôt

Pour les exercices ouverts du 1er janvier au 31 décembre 2024, conformément à l'article 219 I al. 1 du Code Général des Impôts, le taux de l'impôt sur les sociétés est fixé à 25,00% sur la totalité du bénéfice taxable (hors contribution sociale sur les bénéficiaires).

Le taux d'imposition (y compris la contribution sociale prévue à l'article 235 ter ZC du Code Général des Impôts) est de 25,83% en 2024.

Une quote-part de frais et charges de 12% est calculée sur le montant brut des plus-values à long-terme sur les cessions de titres de participation réalisées par l'entreprise, sans possibilité d'imputer les moins-values de même nature réalisées au cours du même exercice.

6.2. Déficits

En application de l'article 209 I al. 3 du CGI, au-delà d'un bénéfice d'un million d'euros, les entreprises ne peuvent plus imputer leurs reports déficitaires qu'à hauteur de 50% du bénéfice fiscal.

Au titre de l'exercice 2024, la société Allianz Holding France en tant que société mère du groupe d'intégration fiscale « Allianz Holding France » présente un résultat fiscal d'ensemble déficitaire d'un montant de 6 902 588€. Ce déficit né au 31/12/2024 est reportable sur les exercices suivants.

6.3. Limitation dans la déduction des charges financières

L'article 223 B bis du CGI dispose que les charges financières nettes supportées par le groupe sont déductibles du résultat d'ensemble dans la limite du plus élevé des deux montants suivants :

Trois millions d'euros ou 30% de l'Ebitda fiscal du groupe calculé à partir du résultat d'ensemble.

Les charges financières nettes supportées par le groupe s'entendent de la somme algébrique des charges et produits financiers de l'ensemble des sociétés membres du groupe tels que définis au III de l'article 212 bis du CGI.

Allianz Holding France, en tant que société mère, n'est pas impactée par cette règle, car elle dispose globalement de produits financiers nets de charges pour l'ensemble des sociétés membres du groupe.

6.4. Taxes

Les personnes assujetties établies en France et qui sont étroitement liées entre elles sur les plans financier, économique et de l'organisation peuvent demander à constituer un assujetti unique conformément à l'article 256 C du CGI. Ce régime optionnel de groupe TVA, ouvert à tous les secteurs d'activité économique, est applicable à partir du 1er janvier 2023. Il vise à simplifier la gestion fiscale des groupes en permettant la neutralisation des transactions économiques intragroupes au regard de la TVA. C'est dans ce contexte que le groupe Allianz a opté en octobre 2022 pour constituer un groupe TVA effectif à compter du 1er janvier 2023. Ce groupe dont l'assujetti unique est Allianz Holding France s'intitule ASU GROUPE TVA ALLIANZ FRANCE et comprend 16 entités :

- L'assujetti unique (Allianz Holding France)
- 6 sociétés d'assurances (Allianz IARD, Allianz VIE, Allianz Retraite, Protexia France, Génération Vie, La Rurale).
- 4 sociétés de droit commun (Allianz France, ACAR, Assurances Médicales, Allianz Technology SAS).
- 2 sociétés immobilières (Passage des Princes, SCI Via Pierre I),
- 2 succursales françaises (Pimco Prime Real Estate Gmbh, Allianz Global Investors Gmbh),
- 1 société bancaire (Allianz Banque).

Notes sur le bilan

Internal

1 – Mouvements des immobilisations financières

En milliers d'euros	31/12/2024	Augmentation	Diminution	31/12/2023
Titres de participations :				
- Allianz France (1)	15 410 912	-	-	15 410 912
- Allianz IARD	127	-	-	127
TOTAL	15 411 039	-	-	15 411 039

(1) Les titres de participations sont constitués de 187 850 299 actions Allianz France au 31/12/2024.

2 – Dépréciations des immobilisations financières

En milliers d'euros	31/12/2024	Dotation	Reprise	31/12/2023
Provisions pour dépréciations des titres de participation :				
- Allianz France	4 311 052		147 359	4 458 411
- Allianz IARD	14		10	24
TOTAL	4 311 066	-	147 369	4 458 435

3 – Créances et comptes de régularisation

Etat des échéances des créances et comptes de régularisation

En milliers d'euros	31/12/2024		Montant Brut	31/12/2023
	Échéance à moins d'un an	Échéance à plus d'un an		Montant brut
Créances	220 367	5 986	226 353	157 335
Compte courant cash pooling	120 758	-	120 758	68 924
Créances fiscales	91 678	-	91 678	201
Comptes courants filiales - intégration fiscale	2 790	-	2 790	60 439
Créance envers Allianz France	-	-	-	-
Débiteurs divers :				
- Hedge RSU	2 443	5 986	8 430	6 967
- Autres	2 696	-	2 696	20 804
Compte de régularisation	-	3 323	3 323	3 851
TOTAL	220 367	9 309	229 676	161 186

Le compte de régularisation comprend les primes de remboursement relatives aux emprunts restant à amortir, la méthode d'amortissement est linéaire sur la durée des deux emprunts souscrits auprès d'Allianz Finance II BV (cf 6.Dettes & cf 9.Produits et charges financiers)

4 – Capitaux propres

En euros	31/12/2023	Affectations		Autres mouvements	31/12/2024
		Résultat	Dividendes		
Capital	4 476 994 300,00				4 476 994 300,00
Prime d'apport	7,95				7,95
Réserve légale	447 699 430,00			-	447 699 430,00
Report à nouveau	2 309 577 296,13	105 873 996,15	(604 394 230,50)	-	1 811 057 061,78
Amortissements réglementés (1)	132 033 612,93				132 033 612,93

Situation nette	7 366 304 647,01	105 873 996,15	-	6 867 784 412,66
Résultat de la période	105 873 996,15	(105 873 996,15)	842 273 495,08	842 273 495,08
TOTAL	7 472 178 643,16	-	842 273 495,08	7 710 057 907,74

(1) Les frais d'acquisition des titres Allianz France ont fait l'objet d'un amortissement dérogatoire sur 5 ans, ils sont totalement amortis

Composition du capital

	Nombre de titres			Valeur nominale (en euros)
	A l'ouverture de l'exercice	Mouvement entre 01/01 et 31/12	A la fin de l'exercice	
Actions ordinaires	447 699 430	-	447 699 430	10

5 – Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	31/12/2024	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	31/12/2023
Provisions pour pensions & obligations similaires (a)	3 891	-	79	3 970
Provisions pour médaille du travail	-	-	-	-
Autres provisions pour charges de personnel (b)	12 038	3 660	2 303	10 682
TOTAL	15 929	3 660	2 382	14 651

Comptes de résultat impactés :

- (a) Charges et produits d'exploitation (dotation ou reprise)
- (b) Charges et produits d'exploitation (salaires et charges sociales)

6 – Dettes

Etat des échéances des dettes

En milliers d'euros	31/12/2024		Montant Brut	31/12/2023
	Échéance à moins d'un an	Échéance à plus d'un an		Montant brut
Dettes bancaires	8 830	-	8 830	63
Dettes financières diverses				
Emprunts financiers (1)	28 598	1 500 000	1 528 598	1 528 520
Emprunt subordonné (2)	42 558	1 930 000	1 972 558	1 972 442
	71 156	3 430 000	3 501 156	3 500 962
Dettes sociales	3 179	-	3 179	3 107
Dettes fiscales	1 434	-	1 434	17 542
Autres dettes (3)	90 695	-	90 695	105 286
TOTAL	175 295	3 430 000	3 605 295	3 626 960

(1) Les emprunts financiers sont composés de :

- un emprunt Allianz Finance II BV de 750 millions d'euros, durée : du 13/03/2013 au 13/03/2028, au taux de 3,285%
- un emprunt Allianz Finance II BV de 750 millions d'euros, durée : du 23/11/2016 au 21/04/2031, au taux de 1,69%
- des intérêts courus non échus pour 28,6 millions d'euros

Ces emprunts sont assortis d'une prime de remboursement (cf 3.Créances et comptes de régularisation)

(2) L'emprunt subordonné comprend :

- l'emprunt Allianz Europe BV de 1 930 millions d'euros du 31/12/2018, durée : indéterminée, taux d'intérêt :
 - ~ jusqu'au 28 mai 2029 : taux fixe de 3,692%
 - ~ après 28 mai 2029 : taux variable, spread de 2,79% + Eur.
- des intérêts courus non échus pour 42,6 millions d'euros

(3) Les autres dettes comprennent principalement les comptes courants créditeurs d'intégration fiscale pour 89 M €
Internal

Notes sur le compte de résultat

Internal

7 – Produits des activités courantes

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Revenus des titres de participations (1)	732 625	627 732
Intérêts et produits assimilés	3 590	1 982
TOTAL	736 214	629 713

(1) Il s'agit principalement des dividendes reçus d'Allianz France.

8 – Produits et Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation incluent des charges de personnel pour 12 millions d'euros, des charges externes pour 11 millions d'euros et des impôts et taxes pour 1,2 million d'euros.

9 – Produits financiers et charges financières

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Revenus des Titres de participation (1)	732 625	627 732
Intérêts et produits assimilés	3 572	1 975
Reprises sur provisions (2)	147 369	-
Différences positives de change	18	6
Charges financières (3)	(108 802)	(108 516)
Amortissement prime de Remboursement (4)	(529)	(874)
Dotations aux provisions (2)	-	(418 474)
TOTAL	774 253	101 849

(1) il s'agit des dividendes Allianz France et Allianz IARD

(2) cf 2.Dépréciations des immobilisations financières

(3) il s'agit principalement des intérêts courus sur emprunts non échus (cf 6.Dettes)

(4) cf 3.Créances et comptes de régularisation & cf 6.Dettes

10 – Impôts sur les bénéfices

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Boni d'intégration fiscale	90 404	10 184
Impôt au titre des exercices antérieurs	2 465	17 780
TOTAL	92 869	27 964

Allianz Holding France est depuis le 1er janvier 2008 la société mère du groupe d'intégration fiscale « Allianz Holding France » totalisant 22 sociétés. Chacune des sociétés verse à la société mère l'impôt qu'elle aurait dû acquitter comme si elle était imposée séparément, exception faite de la quote-part de frais et charges sur les dividendes issus du régime mère fille et distribués au sein du groupe fiscal, fixée à 1% du montant des distributions.

Au titre de l'exercice 2024, la société Allianz Holding France en tant que société mère du groupe d'intégration fiscale « Allianz Holding France » présente un résultat fiscal d'ensemble déficitaire d'un montant de 6 902 588€.

Ce déficit né au 31/12/2024 est reportable sur les exercices suivants.

Il n'y a plus de moins-values nettes à long terme (aux taux réduits) reportables dans le groupe intégré au 31 décembre 2024.

11 – Autres informations

Effectifs :

L'effectif est de 9 salariés au 31 décembre 2024.

Engagements sociaux et avantages postérieurs à l'emploi

En milliers d'euros	Régime de retraite Article 39		Indemnité de Fin de Carrière		Médailles d'honneur du Travail	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Valeur de la dette actuarielle à la clôture (A)	(3 926)	(4 004)	-	-	-	-
Juste valeur des actifs de couverture à la clôture (B)	36	35	-	-	-	-
Engagements nets (A) + (B)	(3 891)	(3 969)	-	-	-	-

Les engagements sociaux et avantages postérieurs à l'emploi concernent :

Le taux d'actualisation du régime de retraite "article 39" est de 3,40 % au 31/12/2024.

- Les indemnités de fin de carrière (IFC) prévues par les Conventions Collectives des Sociétés d'Assurances et de l'Inspection d'Assurance.

Internal

Le taux d'actualisation retenu de 3,40 % en 2023 est celui du groupe Allianz. Ce taux était de 3,20 % en 2022.

- Les médailles d'honneur du travail prévues par les accords d'entreprises applicables chez Allianz.

- Les congés d'ancienneté dont sont potentiellement bénéficiaires les actifs du groupe.

Le taux d'actualisation retenu de 3,30 % en 2024 est celui du groupe Allianz. Ce taux était de 3,20 % en 2022.

Société mère consolidante :

Les comptes d'Allianz Holding France sont consolidés par intégration globale par Allianz SE Königinstrasse 28
D-80802 Munich (Allemagne)

Renseignements concernant les filiales et participations ^{Internal}

En milliers d'euros	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus				Chiffres d'affaires du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Créances rattachées à des participations y.c. intérêts courus
				31/12/2024 Brute	31/12/2024 Nette	31/12/2023 Nette					
A- Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessous											
1- Filiales (plus de 50% du capital détenu par la Société) :											
a- Société françaises :											
- Allianz France											
1 cours Michelet, 92076 Paris La Défense Cedex	859 142	2 680 735	100	15 410 912	11 099 860	10 952 501	679 274	682 554	732 616	-	